

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MÉKINAC**

Du procès-verbal d'une délibération prise par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac lors de la session ordinaire tenue à Saint-Tite, le mercredi douzième jour de décembre deux mille sept, il est extrait ce qui suit :

Résolution numéro 07-12-272

VOLS D'HYDRAVIONS TOURISTIQUES SUR LE LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT la préoccupation des Conseils municipaux de la Ville de Shawinigan et d'Hérouxville, de favoriser une cohabitation harmonieuse et un bon équilibre entre les activités de l'hydrobase et le voisinage afin d'assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'Étude de bruits préparée par Gilles Bourgeois de Transports Canada – Sécurité des aérodomes – Ottawa, de 1997, qui reconnaît notamment la situation problématique de bruit qui existe au Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT que le bruit constitue une nuisance et peut devenir un véritable problème de santé publique;

CONSIDÉRANT que les mesures d'atténuation du bruit ont échoué et que le nombre de mouvements d'hydravions ne cesse d'augmenter;

CONSIDÉRANT les vaines interventions de la Ville de Shawinigan afin de concilier les intérêts de toutes les parties;

CONSIDÉRANT que l'aéronautique est une compétence exclusive du Parlement fédéral;

CONSIDÉRANT que Transports Canada est déjà intervenu dans une situation similaire concernant la problématique des hydravions touristes à l'hydrobase de Saint-Augustin qui existait depuis 40 ans;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac :

- appuie les démarches entreprises par la municipalité d'Hérouxville ainsi que la Ville de Shawinigan dans ce dossier;
- demande à Transports Canada d'interdire complètement d'effectuer des vols touristiques ou toute partie de ceux-ci, dans la zone connue et désignée comme étant le Lac-à-la-Tortue.

- Adopté à l'unanimité -

/s/ Claude Beaulieu

/s/ Reynald Périgny,

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Reynald Périgny,
Préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À
ST-TITE

Ce 17^e jour de décembre 2007



Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier